ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/questions/OANR5I.150E44449

## 15ème legislature

Question N° : 44449	De <b>Mme Marie-Noëlle Battistel</b> (Socialistes et apparentés - Isère )			Question écrite	
Ministère interrogé > Solidarités et santé				Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >professions de santé		Tête d'analyse >Reconnaissance des aides-soignants et auxiliaires de puériculture de réanimation		Analyse > Reconnaissance des aides-soignants et auxiliaires de puériculture de réanimation.	
Question publiée au JO le : 22/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

## Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des aidessoignants et des auxiliaires de puériculture et le manque de reconnaissance de leur profession. Cela fait deux ans
que la réanimation est mise sous les feux des projecteurs avec la crise sanitaire, ces services étant indispensables à
l'accompagnement des patients en situation critique. En effet, la surveillance et la prise en charge d'un patient de
réanimation demande de réelles qualifications et aptitudes spécifiques que chaque aide-soignant et chaque auxiliaire
de puériculture acquiert. Les soignants n'ayant jamais failli à leur tâche, ils sont maintenant épuisés physiquement et
moralement. Un turn-over important se manifeste alors en conséquence de cet épuisement. L'arrêté du 10 janvier
2022 fixant à 118 euros le montant de la prime d'exercice en soins critiques est une première étape vers la
reconnaissance de la spécificité des métiers de réanimation. Cette prime n'est malgré tout pas suffisante. Les aidessoignants et les auxiliaires de puériculture de réanimation demandent le bénéfice d'une réelle reconnaissance
financière et statutaire via une revalorisation salariale et non par le seul bénéfice d'une prime. Ils demandent
également la mise en place d'une formation adaptée à l'emploi (FAE) au niveau national, la reconnaissance de la
technicité particulière des métiers liés à la réanimation, ou encore l'adaptation du ratio des aides-soignants et
auxiliaires de puériculture par patient. Elle lui demande quelles suites il entend donner à ces revendications.